

N° 48 - Novembre 2004 - Prix : 2,20€

Transferts d'établissements

Des échanges interrégionaux peu intenses mais équilibrés

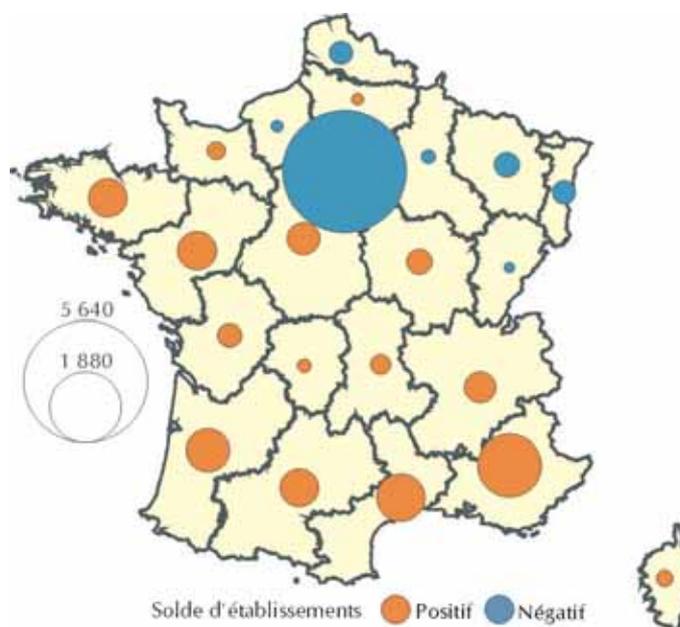
Entre 1996 et 2001, les transferts d'établissements en Champagne-Ardenne se distinguent peu de ceux de la France métropolitaine : départs de nombreux établissements installés en Île-de-France vers les régions limitrophes, attractivité accrue du sud et de l'ouest, déménagements des villes vers leur périphérie dans une logique de desserrement urbain et mobilité plus importante des établissements de création récente et des activités du tertiaire.

Entre 1996 et 2001, en Champagne-Ardenne, près de 4 600 établissements dans l'industrie, le commerce ou les services ont changé de commune. Avec une moyenne annuelle de quatorze transferts pour 1 000 établissements, la région se place au 19^e rang national, juste devant le Limousin et la Franche-Comté.

Les mouvements intrarégionaux sont les plus nombreux : ils concernent les deux tiers des migrations. Néanmoins, avec un taux de croissance annuel de 4,1%, les transferts interrégionaux progressent plus vite, même s'il s'agit surtout d'échanges avec les régions les plus proches. Les délocalisations s'effectuent le plus souvent sur de courtes ou moyennes distances. A l'intérieur de la Champagne-Ardenne, les mouvements à moins de 10 km sont majoritaires et concernent six transferts sur dix. Les établissements entrant dans la région et ceux qui en partent s'installent, quant à eux, fréquemment entre 50 km et 200 km de leur site d'origine.

Sur la période 1996-2001, seulement 713 établissements sont venus s'installer en Champagne-Ardenne tandis que 787 établissements faisaient le trajet inverse. Ainsi, le bilan des entrées et des sorties laisse apparaître une perte nette de

Positifs au sud, négatifs au nord
Soldes régionaux d'établissements entre 1996 et 2001



Source : INSEE - Sirène, fichier des transferts d'établissements entre 1996 et 2001 - © IGN - INSEE 2001

74 établissements en six ans. Ces transferts ne représentent que 2% de l'ensemble des mouvements interrégionaux de la métropole. Ce déficit ne contribue qu'à hauteur de 0,3% à la variation du stock d'établissements. Annuellement, dans la plupart des secteurs, les gains ou les pertes n'excèdent pas un établissement par an.

Les échanges avec les autres régions de France sont plus faibles et presque tous défavorables à la Champagne-Ardenne. C'est notamment le cas avec Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui contribuent ensemble à 9% des entrées et 13% des sorties. Le déficit est également sensible avec l'Aquitaine confirmant ainsi l'attractivité accrue du Sud-Ouest. Entre 1996 et 2001, la perte nette d'établissements vers chacune de ces trois régions atteint 17 à 25 établissements.

En région, des déplacements de proximité et dans une même zone d'emploi

Si les transferts interrégionaux ont progressé pendant les années quatre-vingt-dix, il n'en demeure pas moins que les mouvements à l'intérieur de la région restent les plus nombreux. Près de 3 000 établissements ont changé de commune entre 1996 et 2001 sans quitter la région. Comme dans la plupart des autres régions métropolitaines - exceptée l'Île-de-France - une forte majorité de ces mobilités a lieu au sein du même département. En Champagne-Ardenne, les mouvements à l'intérieur d'une même zone d'emploi sont également très nombreux : ils représentent 86% des transferts intrarégionaux. C'est la plus forte proportion de la France de province, ce taux variant de 64% à 86% pour l'ensemble des régions. Par ailleurs, près de 60% des établissements transférés n'ont pas changé d'aire urbaine. Ils ont ainsi continué de bénéficier du même bassin de population et d'activités. Les zones d'emploi de Reims, Troyes et la Vallée de la Meuse regroupent le plus d'établissements. C'est aussi dans ces zo-

nes que les mouvements sont les plus nombreux. La zone d'emploi de Reims concentre 30% des flux d'entrées-sorties de la région, celle de Troyes 20% et la Vallée de la Meuse 12%. Les échanges se font principalement avec les régions frontalières, confirmant ainsi la notion de proximité. L'Île-de-France et la Lorraine arrivent en tête dans pratiquement toutes les zones. La Picardie est également très présente exceptée dans les zones d'emploi de Troyes et de la Haute Vallée de la Marne. Dans ces deux zones du sud de la région, les mouvements avec la Bourgogne sont plus soutenus. Toutes proportions gardées, les zones d'emploi de Reims, Troyes et la Vallée de la Meuse sont les premières zones d'échanges avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, les zones d'emploi de Châlons-en-Champagne et de la Haute Vallée de la Marne exportant aussi vers ces régions une part relativement importante de leurs établissements. Le Sud-Ouest champenois, avec seulement 300 transferts, se caractérise pourtant par une mobilité externe qui concerne sept mouvements sur dix et en majorité vers l'Île-de-France. Cette zone présente par ailleurs un solde positif de 43 établissements. C'est le gain le plus important de la région.

Solde :

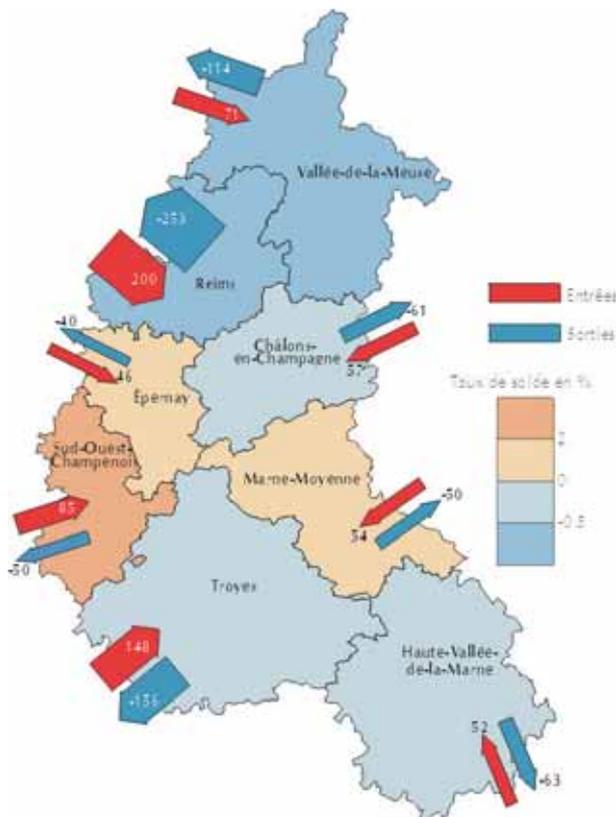
Différence entre les nombres d'établissements entrés et sortis pour une zone donnée. Le solde est, par convention, positif s'il y a plus d'établissements qu'il n'en sort, il est négatif dans le cas contraire.

Taux de solde:

Le taux de solde permet de mesurer l'importance du solde relativement au tissu économique de la zone. Pour cela, on utilise le stock en milieu de période.

Zones d'emploi de Reims et Troyes les plus dynamiques

Transferts d'établissements des zones d'emploi avec l'extérieur de la région



Source : INSEE - Sirène, fichier des transferts d'établissements entre 1996 et 2001 - © IGN - INSEE 2001

Plus de mobilité dans le tertiaire

La mobilité varie aussi selon le secteur d'activité et selon le type de transfert. Les établissements les plus mobiles sont généralement ceux qui utilisent les moyens de communication les plus modernes ou les nouvelles technologies. Ainsi, les services aux entreprises et le commerce de gros affichent des taux annuels de mobilité de près de 20% contre 13,7% en moyenne. Il s'agit surtout d'établissements opérant dans les activités de conseil et de gestion ou encore d'ingénierie et d'études techniques. A l'inverse, relativement au stock d'établissements, les industries agricoles et alimentaires, les services aux particuliers et le commerce de détail se délocalisent très peu. L'activité de ces secteurs dépend surtout des ressources locales et d'un marché de proximité. L'immobilier et la santé (les *auxiliaires médicaux*, les *médecins* et les *dentistes*), très mobiles avec l'extérieur, le sont nettement moins à l'intérieur de la région. La santé perd huit unités par an, essentiellement vers la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, très attractive pour les jeunes diplômés des professions médicales. Au contraire, la construction et les transports font preuve d'une forte mobilité à l'intérieur de la région (respectivement 18 et 17%) alors qu'ils s'exportent très peu. Il est vrai que ces deux secteurs privilégient plutôt les transferts de proximité en recherchant des locaux plus vastes, proches des grands axes de communication mais sans trop s'éloigner de leur clientèle.

Dans la majorité des zones d'emploi champardennaises, les services sont les secteurs où la mobilité des établissements

Transferts 1996-2001 en Champagne-Ardenne

Unités : nombre et % Secteurs d'activité	Flux de transferts entre 1996 et 2001			Taux de mobilité (annuel moyen en ‰)	
	Entrées dans la région	Sorties de la région	Transferts intra régionaux	Interne	Externe
Ensemble	713	787	3 087	11,0	2,7
Industries agricoles et alimentaires	8	5	33	2,7	0,5
Industrie (hors IAA)	65	59	374	14,0	2,3
Construction	53	76	639	18,5	1,9
Commerce de gros	89	90	314	14,8	4,2
Commerce de détail	88	86	449	7,3	1,4
Transports	26	29	216	16,9	2,1
Activités immobilières	20	26	43	11,9	6,4
Services aux entreprises	200	200	500	14,1	5,7
Education, santé, action sociale	116	166	261	8,3	4,5
<i>dont Santé humaine</i>	<i>96</i>	<i>143</i>	<i>193</i>	<i>7,1</i>	<i>4,4</i>
Services aux particuliers	48	50	258	6,3	1,2

Source : INSEE - SIRENE, fichier des transferts d'établissements entre 1996 et 2001

est la plus élevée. A l'intérieur de chaque zone d'emploi, la construction est le premier secteur de délocalisation, suivi par les services aux entreprises et le commerce de détail. Dans la Vallée de la Meuse et la zone d'Épernay, l'industrie compte aussi parmi les premières activités transférées. Le commerce de gros, très présent à Reims, est plus mobile dans cette zone que dans les autres zones d'emploi.

Les candidats au départ : des établissements jeunes et petits

En Champagne-Ardenne comme ailleurs, ce sont essentiellement les sièges sociaux qui sont mobiles. Un transfert sur deux concerne des établissements jeunes c'est-à-dire créés depuis moins de trois ans. Au-delà de cet âge la mobilité des établissements est freinée. En effet, les transferts, comme les défaillances, s'opèrent le plus souvent pendant la phase d'ajustement des entreprises qui culmine deux ans après la création. Il s'agit en grande majorité d'unités de petite taille. À taille et à âge fixés, plus les établissements sont grands et moins ils sont mobiles. Ainsi, entre 1996 et 2001, la moitié des établissements transférés n'ont aucun salarié et 94% en emploient moins de dix. ■

Taux de mobilité

Rapporte le nombre total de transferts au stock d'établissements en milieu de période.

Le taux de mobilité peut se décomposer en taux de mobilité interne (transferts à l'intérieur de la zone géographique rapportés au stock) et en taux de mobilité externe (moyenne des entrées et sorties rapportée au stock).

Le taux de mobilité interne mesure la propension à la mobilité des établissements de la zone. Le taux de mobilité externe mesure le poids des transferts externes sur le tissu productif local.

Taux d'entrée - Taux de sortie

Ces taux permettent de mesurer l'effet des entrées (ou des sorties) sur le tissu économique local.

Le taux d'entrée rapporte le nombre des entrées dans la zone au stock d'établissements en milieu de période.

Le taux de sortie rapporte le nombre des sorties de la zone au stock d'établissements en milieu de période.

Catherine SUEUR

Dès sa parution, INSEE FLASH Champagne-Ardenne est disponible sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr/champagne-ardenne

INSEE, Direction Régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Michel Gaudey, Directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Marie-Thérèse Tourneux

Rédacteur en chef : Jeanny Naulot - Secrétaire de rédaction : Marie-Paule Le Coadou - Secrétaire de fabrication : Pascale Breton

Communication externe : Jeanny Naulot - Abonnements : Liliane Decombe

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - Imprimeur : Groupe Technologies et Impression, 51100 Reims

Le numéro : 2,20 euros Abonnement : 11 numéros 19 euros (France), 23 euros pour l'étranger, ou 11 numéros + dossier "Bilan économique" : 24 euros (France), 30 euros pour l'étranger

© INSEE-2004 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA044860 Dépôt légal : Novembre 2004